

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures quinze, le conseil municipal de CHAMPDENIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation 10 décembre 2021

Présents : BLUTEAU Jean-Pierre, MONNEREAU Edwige, CAPELLE Alain, MARTIN Sophie, EMAURE Adeline, RYSEN Jean-Marie, , TEXIER Christophe, DUMOULIN Guillaume, VEILLON Daniel, ARCOURT Denis, Philippe TALABARD, SAUZE Magalie, Matthieu PERROT-GAUTIER

Excusé (s) : POUSSARD Yves (pouvoir à Alain CAPELLE), SAUZEAU Stéphanie (pouvoir à Matthieu PERROT-GAUTIER), Fanny SABOURIN, MOTARD Emmanuel, Aurélie GUICHET (pouvoir à Philippe TALBARD), Nathalie LEBALY (pouvoir à Adeline ROUX)

Secrétaire : Matthieu PERROT-GAUTIER

Monsieur le Maire accueille les élus et recueille les différents pouvoirs. Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité. Monsieur Matthieu PERROT-GAUTIER est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur Antoine CARTIGNY, nouveau directeur de l'EHPAD, afin que ce dernier se présente.

1 – SUBVENTION COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part des dossiers de demande de subventions communales aux associations au titre de l'année 2021 et d'une régularisation au titre de l'année 2020 pour deux associations.

La répartition établie se décline comme suit :

ASSOCIATIONS	Solde subvention 2020	Adhérents en 2021	Montant subvention
La truite Gâtinaise	500€	207	500€
Les cyclos et VTT du Val de l'Egray		22	220€
Union sportive du Foot		150	500€
Handball Champdeniers Mazières		168	500€
La troupe à trac		36	360€
Comité des fêtes		25	250€
Tennis		27	270€
Cousettes de l'Egray		16	160€
ACCA Champdeniers	400€	42	420€
APE RPI Champdeniers Pamplie		39	390€
TOTAL	900€		3 570€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'attribution des subventions au titre de l'année 2020 et 2021 comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Il est suggéré, pour l'année prochaine, que les charges supplétives assumées par la Commune pour chacune des associations puissent être présentées et affichées.

2 – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 16 septembre 2021, les lignes directrices de gestion pour le mandat 2020-2026 ont été présentées. Ces dernières ont été transmises au Comité technique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en session du 6 décembre 2021 et ce dernier a émis un avis favorable sans observation.

Monsieur le Maire propose donc de prendre un arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion afin de rendre exécutoire l'application de ces dernières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au Maire pour l'application de ces lignes directrices de gestion établies sur le mandat 2020-2026.

3 – DENOMINATION DU LIEU-DIT LES FOUQUETIERES

A l'occasion de la mise en place du numérotage des habitations de certains lieux-dits, il a été porté à la connaissance de la Commune que le lieu-dit « Les Fouquetières » situé à côté du lieu-dit « les Guénuchons » était inexistant au niveau cadastral.

Ce lieu-dit faisant partie de l'histoire de la Commune et existant depuis de nombreuses décennies, il est nécessaire de procéder à sa création officielle afin de l'inscrire au cadastre de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au Maire aux fins d'acter auprès du service cadastral l'existence du lieu-dit « Les Fouquetières ».

Un débat s'instaure sur le problème d'adressage qui peut porter à conséquence concernant le développement de la fibre. Monsieur TALABARD précise que malgré plusieurs interventions, son adresse d'habitation ne correspond pas à la réalité du terrain. Or le déploiement de la fibre s'appuiera sur la réalité du terrain. Il serait donc essentiel que la Commune sache sur quelles données s'appuient les développeurs afin d'éviter des problèmes ultérieurs de raccordement. Monsieur Guillaume DUMOULIN insiste de son côté en précisant qu'une fois la fibre « passée », si ces problèmes n'ont pas été résolus en amont, il sera très difficile de demander un raccordement non prévu lors du passage.

4 – ADHESION BIBLIOTHEQUE ET COMITE DE PILOTAGE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a validé la création d'un réseau des bibliothèques avec la Commune de Saint-Christophe et le soutien de la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres (MDDS).

La MDDS préconise, au niveau départemental, la gratuité de l'accès des familles aux différentes bibliothèques. Il soumet donc cette question à l'assemblée.

Il ajoute par ailleurs, concernant la création du réseau des bibliothèques le souhait de créer un petit comité de pilotage pour travailler en lien avec la MDDS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ✓ d'inscrire la gratuité de l'accès au réseau des Bibliothèques de Champdeniers – Saint Christophe dès sa création officielle,
- ✓ d'inscrire la gratuité de l'accès à la bibliothèque de Champdeniers dès le 1^{er} janvier 2022 à tous les adhérents,
- ✓ d'acter la création d'un comité de pilotage du réseau des bibliothèques composé, pour la Commune de Champdeniers de Mmes SAUZEAU, GUICHET, Mrs TEXIER et DUMOULIN.

5 – VOIRIE LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA GRANGE LUCAS

Le lot 3 – Espaces Verts a été rendu infructueux lors de l'appel d'offres. Il sera relancé la semaine prochaine. Le démarrage des travaux est programmé pour le 3 janvier 2022 et la première réunion de chantier le 4 janvier.

6 – AFFAIRES FINANCIERES

Désertification médicale : Monsieur le Maire informe la Communauté de Communes a pris une délibération actant un fonds de concours de 50% du reste à charge pour la Commune pour le recrutement de deux médecins, sous réserve que les médecins recrutés s'installent dans une des trois maisons de santé. Au conseil de janvier, la Commune actera le plan de financement définitif, la négociation du coût du contrat de recrutement étant en cours.

7 – QUESTIONS DIVERSES & TOUR DE TABLE.

Monsieur le Maire explique les difficultés rencontrées avec l'ARS concernant le centre de vaccination sur la question du défraiement des bénévoles qui s'investissent depuis mars 2021.

Un agent en contrat Parcours Emploi Compétences a embauché le 1^{er} décembre ; il a été mis un terme à son contrat dès le 7 décembre.

Guillaume DUMOULIN fait part du fait que l'association Partage a transmis à l'association Porteurs de Vivre l'évènement des Jardins du Paradis (marché aux plantes). 2022 sera l'année des 20 ans de cette manifestation et il souhaite d'ores et déjà faire part des besoins de soutien de la Commune pour la mise à disposition de matériels communaux (barrières, barnum, etc).

Edwige BRAISAZ fait part de son questionnement quant au taillage d'arbres effectués par les agents municipaux. La présence de vieux arbres exige une attention à leur taillage et le taillage qui a été effectué sur des ifs à Champeaux démontre que cela a été mal fait. Peut-être faudrait-il une attention plus soutenue ou le passage d'un professionnel avant taillage.

**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Date du prochain conseil : 27 janvier 2022.

Le Maire, Alain CAPELLE

Le secrétaire,

Les Membres

ARCOURT Denis	Présent
BLUTEAU Jean-Pierre	Présent
MONNEREAU Edwige	Présente
DUMOULIN Guillaume	Présent
GUICHET Aurélie	<i>Excusée (pouvoir à Philippe TALABARD)</i>
LEBLAY Nathalie	<i>Excusée (pouvoir à Adeline EMAURE)</i>
MARTIN Sophie	Présente
MOTARD Emmanuel	Absent
PERROT-GAUTIER Matthieu	Présent
POUSSARD Yves	<i>Excusé (pouvoir à Alain CAPELLE)</i>
EMAURE Adeline	Présente
RYSEN Jean-Marie	Présent
SABOURIN Fanny	Absente
SAUZE Magalie	Présente
SAUZEAU Stéphanie	<i>Excusée (pouvoir à Matthieu PERROT GAUTIER)</i>
TALABARD Philippe	Présent
TEXIER Christophe	Présent
VEILLON Daniel	Présent